

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 novembre 2021

Délibération n° CP-2021-0944

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) :

Objet : Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs - Classes culturelles numériques - Expérimentation du dispositif collèges éco-citoyen - Année scolaire 2021-2022

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Blandine Collin

Affiché le : mardi 23 novembre 2021

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Charmot (pouvoir à M. Seguin), M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira).

Commission permanente du 22 novembre 2021**Délibération n° CP-2021-0944**

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) :

Objet : Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs - Classes culturelles numériques - Expérimentation du dispositif collèges éco-citoyen - Année scolaire 2021-2022

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire (articles L 213-1 à L 213-10 du code de l'éducation). Elle se positionne, également, comme un partenaire du monde éducatif et, à ce titre, elle peut soutenir, à travers des subventions de fonctionnement, un certain nombre d'actions destinées aux collégiens.

Dans un souci de lisibilité, de simplification et de cohérence, la direction de l'éducation fédère, pour la 1^{ère} fois, la grande majorité des dispositifs portés par les directions de la Métropole par le biais d'une plateforme en ligne dédiée, hébergée par [laclasse.com](https://www.laclassed.com). Sur ce site unique, une vingtaine de dispositifs dédiés aux collèges, émanant de la direction de la culture, de la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI), de la direction des stratégies territoriales et politiques urbaines (STPU) et de la direction des sports sont accessibles, en complément des dispositifs portés par la direction de l'éducation.

Par le biais de cette plateforme, la direction de l'éducation reconduit un appel à projets, adressé aux 118 collèges publics et privés de la Métropole au titre des actions liées aux projets d'établissement et à l'éducation artistique et culturelle.

Par ailleurs, le dispositif des classes culturelles numériques (CCN) de [laclasse.com](https://www.laclassed.com) est reconduit. Neuf classes culturelles numériques et une classe industrielle numérique se dérouleront dans les collèges et écoles de la Métropole. Mille neuf cents collégiennes et collégiens et 190 professeur.es seront concerné.es.

Enfin, la Métropole lance l'expérimentation du dispositif collèges éco-citoyens auprès de 10 établissements publics.

I - L'appel à projet au titre des actions éducatives des établissements pour l'année scolaire 2021-2022**1° - Les principes généraux**

L'appel à projets se décline en 4 volets thématiques identifiés comme prioritaires par la Métropole, à savoir : l'éducation à la citoyenneté et le vivre ensemble sur le territoire, l'égalité entre femmes et hommes, filles et garçons et les questions de genre, l'éducation à la citoyenneté mondiale et la solidarité internationale et le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le dispositif des classes culturelles numériques ainsi que l'expérimentation auprès de 10 collèges, liée à la mise en place du dispositif collèges éco-citoyens viennent compléter l'objet de cette délibération.

Les enjeux éco-citoyens sont, en effet, mis en avant et sont volontairement valorisés par des actions éducatives liées à la sensibilisation des élèves aux différentes problématiques qui les concernent sur ce registre : changement climatique, lutte contre toutes formes de discrimination, décrochage scolaire, l'aller vers, le respect des valeurs de laïcité, l'attention portée au monde et à l'autre, etc.

Une attention particulière a été portée aux projets émanant des collèges situés en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+).

2° - La répartition des projets

Cent soixante-dix-sept projets émanant de 67 établissements de la Métropole ont été déposés par le biais de la plateforme.

Un jury technique, composé d'agents de la Métropole, représentant les domaines de l'éducation, de la culture, du numérique et de la politique de la ville ainsi que des représentants de l'Académie de Lyon, a étudié la totalité des demandes et sélectionné 127 actions à subventionner.

Une subvention totale de 137 440 € contribuant à financer 127 actions est versée aux collèges publics et privés de la Métropole.

73 % de la subvention sont consacrés aux réseaux d'éducation prioritaire.

Le détail des 127 projets retenus est présenté en annexe 1.

II - Les CCN pour l'année scolaire 2021-2022

1° - Présentation du dispositif

Mille neuf cents collégiennes et collégiens de la Métropole et 190 enseignants et enseignantes vont travailler de manière transdisciplinaire de septembre à juin sur l'espace numérique de travail (ENT) laclasse.com.

Ils travaillent en ligne depuis leur classe, en lien avec des artistes, des scientifiques, des industriels qui vont à leur rencontre dans les collèges. Ils écrivent des nouvelles, tournent un film, cartographient leur territoire à la recherche de l'architecture du quotidien, inventent les nouveaux objets de l'économie circulaire, réalisent une installation lumière avec un éclairagiste urbain, codent des objets connectés pour jouer de la musique contemporaine, vivent une aventure industrielle ou encore fabriquent une exposition-roman historique sur l'histoire de Lyon en 1939-1945.

Une rencontre entre élèves, enseignant.es et artistes se déroule en fin de chacun des 9 projets pour échanger et faire le bilan d'une année d'intense créativité sur internet. Avec les CCN, l'équipe d'Érasme et celle de l'ENT laclasse.com accompagnent et expérimentent les usages pédagogiques en ligne et contribuent à développer les cultures numériques au collège et les compétences du cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

2° - Les CCN proposées pour l'année scolaire 2021-2022

- Zéro déchet : accompagnés par l'auteur et metteur en scène Sébastien Lobos, les élèves se mobilisent sur la question de l'économie circulaire. À l'aide des ressources mises à disposition par la Métropole et guidés par l'auteur, ils vont imaginer l'histoire d'un objet, de sa transformation à son recyclage,

- Archives : les lieux clés théâtres des grands événements de la guerre 1939-1945 serviront de point de départ pour un travail de recherche historique. Le conservateur David Rosset ouvre les archives et partage des documents inédits afin de faire vivre la petite histoire dans la grande histoire en classe,

- Enscène : comment la réalité peut-elle être source de fiction ? En collaboration avec les Subs, laboratoire de création artistique, cette CCN permet de découvrir les métiers du spectacle. L'auteure et metteuse en scène Marie Yvonne Capdeville propose aux classes de questionner les notions d'identité et de famille, en lien avec la géographie et les notions d'environnement ou d'exil,

- Fictions : le festival de la Villa Gillet change de nom et se transforme en "Littérature Live Festival". Aussi, le projet AIR devient Fictions.laclasse.com. Le scénario d'écriture demeure le même : il s'agit d'écrire à la suite d'un auteur selon les règles du cadavre exquis, puis de passer du côté de l'édition de la nouvelle afin de la publier. Cette année, c'est l'auteur Marc Alexandre Oho Bambe, dit Capitaine Alexandre, qui accompagnera les collégiens dans une aventure d'écriture qui fera la part belle à l'oralité. Il ouvrira aussi les ondes de sa radio, La manufacture des rêves, pour y diffuser slams et podcasts,

- **Ontourne** : comment réaliser un film en s'inspirant des Frères Lumière ? La réalisatrice Tuba Gultekin-Roche accompagne 10 classes, pour la 2^{ème} année de suite pour la réalisation d'un film collaboratif, en partenariat avec l'Institut Lumière et la direction de la culture de la Métropole. Le projet "Que se passe-t-il dans sa tête ?" invite les élèves à écrire un scénario à partir des 1^{ères} images de l'histoire du cinéma, en choisissant l'un des personnages qui apparaît dans un film du catalogue Lumière. Les élèves devront se mettre dans la tête de ce personnage pour imaginer, réaliser et interpréter le scénario, tout en déterminant l'esthétique, le genre, les décors et les costumes associés,

- **Code** : les élèves apprennent à coder et à faire fonctionner des cartes Micro:bit, puis les font dialoguer avec les gramophones, un instrument de musique élaboré par les chercheurs du Générateur de ressources et d'activités musicales exploratoires (GRAME). Le codeur créatif Sébastien Albert et un musicien du GRAME proposent un parcours, du code à la musique électronique, de la conception à l'interprétation,

- **Invisibles** : où vivrons-nous demain ? En collaboration avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), cette CCN fait intervenir la doctorante en architecture Méлина Ramondenc pour interroger notre rapport à la ville. Les classes seront invitées à identifier des espaces délaissés et à les mettre en projet en menant des expérimentations avec les outils de l'architecte (relevé, esquisse, photomontage, maquettes, etc.). Le projet donnera lieu à la présentation de projets de micro-architectures parasites investissant la Métropole à l'horizon de l'An 2100, pour proposer de nouvelles aménités urbaines dans la ville de demain,

- **Lumière** : qu'est-ce que "mettre en lumière" ? Cette CCN est en partenariat avec le campus Lumière et le cluster Lumière, qui regroupe les grandes entreprises du secteur autour de la Métropole, et propose aux élèves d'aborder les sujets suivants les usages et applications de la lumière en réponse aux enjeux de la transition écologique et du bien-être, technologies et activités industrielles du secteur de la lumière et de l'éclairage, les métiers et les formations qui y mènent. Les élèves travailleront avec Jérôme Donna, architecte-éclairagiste et artiste lumière, pour prototyper une installation et se questionner sur les processus industriels de ce domaine,

- **Industrie** : ce projet allie culture industrielle, observations, réalisations et représentation des pratiques managériales Human-Centric des entreprises 4.0. Les classes seront accompagnées pour mobiliser dans leur projet ces notions concrétisées par la production d'un flacon, de son emballage, et de son visuel de communication.

III - L'expérimentation du dispositif collèges éco-citoyens auprès de 10 collèges pour l'année scolaire 2021-2022

Cette expérimentation consiste, pour la Métropole, à accompagner, suivre et évaluer le montage et la production d'un projet éco-citoyen par le collège sélectionné sur l'année scolaire 2021-2022.

Cette expérimentation a pour objectif de valoriser des projets innovants qui pourraient ensuite devenir exemplaires et emblématiques de la démarche collège éco-citoyen, portée par la Métropole et de valider la démarche et les grandes étapes du parcours avec le binôme collège/association via le nouveau portail des actions éducatives écocitoyennes.

Par leurs projets déposés à l'issue de l'appel à projets 2020-2021, 10 collèges ont été identifiés comme étant déjà engagés dans des actions éducatives tournées vers l'écocitoyenneté, et sont donc pilotes de cette expérimentation. Ces collèges ont fait l'objet d'une enquête anthropologique approfondie qui est donc l'étude préalable à une expérimentation à laquelle les chefs d'établissement sont déjà sensibilisés :

- collège Théodore Monod (Bron),
- collège Georges Brassens (Décines-Charpieu),
- collège Lucie Aubrac (Givors),
- collège de la Tourette (Lyon 1er),
- collège Professeur Dargent (Lyon 3ème),
- collège Raoul Dufy (Lyon 3ème),
- collège Aimé Césaire (Vaulx-en-Velin),
- collège Elsa Triolet (Vénissieux),
- collège Jean Jaurès (Villeurbanne),
- collège Colette (Saint-Priest).

Chaque établissement reçoit pour cette expérimentation une subvention spécifique dont le montant ne peut dépasser 5 000 €. Le montant global de l'expérimentation s'élève à 50 000 €.

Le détail des 10 projets éco-citoyens est présenté en annexe 2.

IV - Les modalités de versement des subventions

Pour les 127 projets issus de l'appel à projet, les subventions seront versées en une seule fois, à l'issue du projet, sur présentation d'un bilan fourni par l'établissement avant la fin de l'année 2022.

Le bilan de l'action se présentera sous forme de réponses à un questionnaire en ligne.

En cas de réalisation partielle de l'action ayant sollicité une subvention, celle-ci sera versée à hauteur du montant indiqué dans le bilan. En cas de non-réalisation ou de non-présentation de bilan, la Métropole ne versera pas ladite subvention.

Pour l'expérimentation du dispositif collèges éco-citoyens, le versement des subventions sera effectué en une seule fois, au plus tard le 31 décembre 2021 sur appel de fonds. Un bilan sera également demandé avant la fin de l'année 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les principes généraux d'organisation du soutien à l'action éducative des collèges publics et privés pour l'année scolaire 2021-2022,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 187 440 €, au profit des bénéficiaires, collèges publics et privés et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant :

a) - pour les 127 projets issus de l'appel à projet, soit 137 440 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P34O4886A (annexe 1),

b) - pour les 10 projets de l'expérimentation éco-citoyen, soit 50 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P34O4886A (annexe 2).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211122-269247-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 novembre 2021 Date de réception préfecture : 23 novembre 2021
